



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving Public Works and Government  
Services Canada/Réception des soumissions  
Travaux publics et Services gouvernementaux  
Canada

Room 1650, 635 8th Ave. S.W.

Calgary

Alberta

T2P 3M3

Bid Fax: (403) 292-5786

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right  
of Canada, in accordance with the terms and conditions  
set out herein, referred to herein or attached hereto, the  
goods, services, and construction listed herein and on any  
attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la  
Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou  
incluses par référence dans la présente et aux annexes  
ci-jointes, les biens, services et construction énumérés  
ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> Équipement de laboratoire-CPL/SM	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 31970-184484/A	<b>Date</b> 2017-10-23
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 31970-184484	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$CAL-140-6651	
<b>File No. - N° de dossier</b> CAL-7-40061 (140)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2017-12-04</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Mountain Standard Time MST
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Saboungi, Rana	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> cal140
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (403) 680-8394 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (403) 292-5786
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> NATIONAL RESEARCH COUNCIL CANADA National Institute for Nanotechno 11421 SASKATCHEWAN DRIVE EDMONTON Alberta T6G2M9 Canada	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Public Works and Government Services Canada/Travaux  
publics et Services gouvernementaux Canada

Room 1650, 635 8th Ave. S.W.

Calgary

Alberta

T2P 3M3

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....</b>	<b>2</b>
1.1 BESOIN .....	2
1.2 COMPTE RENDU .....	2
1.3 ACCORDS COMMERCIAUX .....	2
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES .....</b>	<b>2</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	2
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS .....	2
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	2
2.4 LOIS APPLICABLES .....	3
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....</b>	<b>3</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....	3
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>	<b>4</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION .....	4
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	5
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>5</b>
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION .....	5
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	5
<b>PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>6</b>
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	6
6.2 BESOIN .....	6
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	6
6.4 DURÉE DU CONTRAT .....	7
6.5 RESPONSABLES.....	7
6.6 PAIEMENT.....	8
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	8
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	8
6.9 LOIS APPLICABLES .....	9
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	9
6.11 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i> .....	9
6.12 INSPECTION ET ACCEPTATION .....	9
<b>ANNEXE «A» .....</b>	<b>10</b>
BESOIN .....	10
<b>ANNEXE «B» .....</b>	<b>16</b>
BASE DE PAIEMENT .....	16
<b>ANNEXE « C ».....</b>	<b>17</b>
INFORMATION SUR LE CPL/SM USAGÉ .....	17
<b>ANNEXE « D » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS.....</b>	<b>20</b>
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	20

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Besoin**

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

### **1.2 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### **1.3 Accords commerciaux**

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili (ALECC), de l'Accord de libre-échange entre le Canada et la Colombie (ALECCO), et de l'Accord de libre-échange Canada-Panama (ALECPA).

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2017-04-27) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

### **2.2 Présentation des soumissions**

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

### **2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une

discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## 2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Alberta, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

### 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (une (1) copie papier)

Section II : Soumission financière (une (1) copie papier)

Section III : Attestations (une (1) copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

## **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

### **3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission**

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

### **3.1.2 Fluctuation du taux de change**

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

## **Section III : Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### **4.1.1 Évaluation technique**

##### **4.1.1.1 Critères techniques obligatoires**

- (a) Le soumissionnaire doit être en mesure d'exécuter la totalité des travaux décrits à l'annexe A, Exigence, et respecter les spécifications de rendement minimum et obligatoires exposées dans la Matrice de conformité.
- (b) Le soumissionnaire doit remplir la Matrice de conformité comme il est détaillé à l'annexe A, Exigence.

#### **4.1.2 Évaluation financière**

Clause du *Guide des CCUA* A0222T (2014-06-26) Évaluation du prix

À l'annexe B – Base de paiement

Le prix total de la soumission est établi comme suit :

- (a) Pour la ligne 1, la quantité (A) sera multiplié le prix unitaire ferme (B) par pour déterminer le prix calculé (C) pour cette ligne;

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
31970-184484/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
31970-184484

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
CAL-7-40061

Id de l'acheteur - Buyer ID  
ca1140  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- (b) Pour la ligne 2, la quantité (A) sera multiplié le prix unitaire ferme (B) par pour déterminer le prix calculé (C) pour cette ligne; et
- (c) La ligne 1 plus la ligne 2 moins la ligne 3 de la colonne Prix calculé établira le prix total de la soumission.

## **4.2 Méthode de sélection**

### **4.2.1 Critères techniques obligatoires**

Clauses du Guide des CUA [A0031T](#) (2010-08-16), Critères techniques obligatoires

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### **5.1 Attestations exigées avec la soumission**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

#### **5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### **5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

#### **5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée**

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la

documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

## **5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail \(https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4\)](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

## **PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### **6.1 Exigences relatives à la sécurité**

**6.1.1** Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **6.2 Besoin**

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe «A», Besoin.

### **6.3 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### **6.3.1 Conditions générales**

**2010A** (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 09 intitulé *Garantie des conditions générales 2010A* est modifié en supprimant le paragraphe 2 en le remplaçant par ce qui suit :

L'entrepreneur doit payer les frais de transport des travaux ou de toute partie des travaux aux locaux de l'entrepreneur pour leur remplacement, réparation ou rectification. L'entrepreneur doit payer les frais de transport des travaux ou de toute partie des travaux qui sont remplacés ou rectifiés, au lieu de livraison précisé dans le contrat ou à un autre endroit désigné par le Canada. Cependant, lorsque le Canada est d'avis qu'un tel déplacement n'est pas pratique, l'entrepreneur doit procéder aux réparations ou aux rectifications nécessaires là où les travaux se trouvent. Lorsque l'entrepreneur doit procéder aux réparations ou aux rectifications nécessaires là où les travaux se trouvent, l'entrepreneur est responsable de tous les coûts engagés pour les réparations ou rectifications nécessaires et le Canada ne remboursera pas l'entrepreneur pour ces coûts.

Toutes les autres dispositions de la garantie demeurent en vigueur.

### 6.3.2 Conditions générales supplémentaires

4001 (2015-04-01) Achat, location et maintenance de matériel;  
4003 (2010-08-16) Logiciels sous licence ;  
4004 (2013-04-25) Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licence ; s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### 6.4 Durée du contrat

#### 6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date de l'attribution du contrat jusqu'au **\_\_TBD\_\_** inclusivement

#### 6.4.2 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le mars 31, 2018

#### 6.4.3 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.

### 6.5 Responsables

#### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Rana Sabounji, Agente d'approvisionnements  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
Adresse : 1650, 635 8th Ave SW  
Calgary, AB  
T2P 3M3  
Téléphone : 403-680-8394  
Télécopieur : 403-292-5786  
Courriel : [rana.sabounji@tpsqc-pwgsc.gc.ca](mailto:rana.sabounji@tpsqc-pwgsc.gc.ca)

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

#### 6.5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est : **à être déterminé**

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
31970-184484/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
31970-184484

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
CAL-7-40061

Id de l'acheteur - Buyer ID  
ca1140  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

### 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

(à remplir par le soumissionnaire)

Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

### 6.6 Paiement

#### 6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme *précisé(s) dans l'annexe « B »*, Base de paiement, selon un montant total de TBD \$. Les droits de douane *sont inclus* et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

#### 6.6.2 Paiement unique

H1000C (2008-05-12), Paiement unique

#### 6.6.3 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :  
(à être déterminé)

### 6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
  - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
  - b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

### 6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

#### 6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
31970-184484/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
31970-184484

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
CAL-7-40061

Id de l'acheteur - Buyer ID  
ca1140  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## 6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Alberta, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires 4001 (2015-04-01) Achat, location et maintenance de matériel;
- c) les conditions générales supplémentaires 4003 (2010-08-16) Logiciels sous licence ;
- d) les conditions générales supplémentaires 4004 (2013-04-25) Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licence ;
- d) les conditions générales 2010A 2016-04-04, Conditions générales - biens (complexité moyenne)
- e) Annexe A, Énoncé des Besoin;
- f) Annexe B, Base de paiement
- g) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_ (*inscrire la date de la soumission*)

## 6.11 Clauses du *Guide des CCUA*

<u>A9068C</u>	Règlements concernant les emplacements du gouvernement	2010-01-11
<u>B1501C</u>	Appareillage électrique	2006-06-16
<u>B7500C</u>	Marchandises excédentaires	2006-06-16
<u>C2000C</u>	Taxes - entrepreneur établi à l'étranger	2007-11-30
<u>G1005C</u>	Assurance	2016-01-28

## 6.12 Inspection et acceptation

Le chargé de projet sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

## ANNEXE « A »

### BESOIN

Le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) sollicite un (1) nouveau chromatographe en phase liquide à simple quadripôle ou un discriminateur de masse comparable (CPL/SM) à livrer à Edmonton, Alberta, Canada. L'installation et la formation sur place sont également exigées. Ce CPL/SM sera utilisé pour des projets de recherche interne et pour la prestation de services à des clients externes. Le fournisseur doit offrir une remise sur la reprise relativement au CPL/SM actuel du Centre de recherche en nanotechnologie (CNRC Nano).

Veuillez consulter la grille de conformité relative aux critères de performance et les directives complètes à satisfaire pour que la soumission soit jugée recevable.

### INSTALLATION ET FORMATION

Le fournisseur doit installer et configurer le CPL/SM au complet sur place à l'adresse de livraison indiquée ci-dessous entièrement à ses frais (y compris mais sans s'y limiter les frais de déplacement). Lors de l'installation, le fournisseur doit s'assurer que le CPL/SM fonctionne conformément aux critères de performance minimaux indiqués dans la grille de conformité ci-dessous. L'installation doit être coordonnée avec le chargé de projet du CNRC. L'installation doit être terminée au plus tard le 31 mars 2018.

Le fournisseur doit offrir la formation sur le CPL/SM, ses accessoires et le système logiciel entièrement à ses frais (y compris mais sans s'y limiter les frais de déplacement). Le fournisseur doit former jusqu'à trois personnes à l'adresse de livraison indiquée ci-dessous. La formation doit être coordonnée avec le chargé de projet du CNRC. La formation doit être terminée au plus tard le 31 mars 2018.

### EXIGENCES DE REPRISE

Le fournisseur doit offrir une remise sur reprise pour le CPL/SM Agilent 1100 à simple quadripôle actuel du CNRC âgé d'environ 15 ans.

Consultez l'Annexe « C » Renseignements sur le CPL/SM usagé pour des photos et des informations supplémentaires sur le CPL/SM actuel. Pendant la période de demandes de soumissions, toute question concernant le CPL/SM usagé doit être envoyée par courriel à [rana.saboungi@pwgsc-tpsgc.gc.ca](mailto:rana.saboungi@pwgsc-tpsgc.gc.ca)

Le CPL/SM offert en reprise sera conservé par le Canada jusqu'à l'échange du nouveau CPL/SM. Aucun ajustement ne sera effectué à la valeur de reprise pour permettre un amortissement découlant de l'usure normale du CPL/SM usagé entre l'attribution du contrat et le moment de l'échange du CPL/SM usagé. Le fournisseur convient de prendre possession du CPL/SM usagé une fois que le nouveau CPL/SM sera installé et mis à l'essai conformément aux critères de performance minimaux obligatoires indiqués à l'Annexe « A ».

### LIVRAISON

Tous les livrables doivent être reçus au plus tard le **31 mars 2018** au :

Conseil national de recherches du Canada (CNRC)  
Centre de recherche en nanotechnologie  
11421 Saskatchewan Drive  
Edmonton, Alberta, T6G 2M9, Canada

---

## TABLEAU DE CONFORMITÉ – SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT OBLIGATOIRES MINIMALES

Une liste complète des spécifications de rendement minimales obligatoires est fournie ci-dessous dans le Tableau de conformité. Les soumissionnaires doivent démontrer clairement que chacune des spécifications obligatoires est respectées.

1. Les soumissionnaires **doivent** démontrer la conformité du produit proposé relativement à chacune des spécifications de rendement du Tableau de conformité en indiquant si le produit « satisfait » ou « ne satisfait pas » au critère en question.
2. Les soumissionnaires doivent indiquer comment ils respectent chaque spécification en matière de rendement en consignait cette information dans la colonne Spécification de rendement offerte de la matrice de conformité.
3. La documentation technique à l'appui, y compris, mais sans s'y limiter, les feuilles de spécifications, les brochures techniques, les photographies ou les illustrations, doit être fournie avec la soumission à la clôture de l'invitation à soumissionner et doit faire l'objet de renvois dans le Tableau de conformité pour chaque spécification de rendement, et ce, pour indiquer l'endroit qui démontre la conformité dans la documentation technique à l'appui. Il incombe à l'entrepreneur de s'assurer que la documentation technique à l'appui fournit suffisamment de détails pour certifier que les produits proposés satisfont aux exigences des spécifications de rendement. Si aucun document technique justificatif n'a été publié, le soumissionnaire doit préparer un exposé écrit complet expliquant en détail comment sa proposition est conforme sur le plan technique.
4. Si la documentation technique justificative susmentionnée n'a pas été fournie à la date de clôture de l'invitation à soumissionner, l'autorité contractante avisera le soumissionnaire qu'il doit la transmettre dans les deux (2) jours ouvrables suivant l'avis. À défaut de donner suite à la demande de l'autorité contractante dans les délais prévus, la soumission sera jugée non recevable et rejetée.
5. Les soumissionnaires doivent soumettre à l'autorité contractante, par écrit et en détail, leurs questions relatives aux spécifications de rendement avant la clôture des soumissions, comme le précise la demande de propositions (DP).
6. À défaut de satisfaire à chacune des spécifications de performance obligatoires, la soumission sera jugée non conforme et rejetée.

**TABLEAU DE CONFORMITÉ – SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT OBLIGATOIRES MINIMALES**

Besoin :	Fabricant proposé :	Numéro du modèle offert :
chromatographe en phase liquide à simple quadripôle ou un discriminateur de masse comparable (CPL/SM)		

No	Spécification de rendement	Spécification respectée? Indiquer oui ou non	Spécification de rendement offerte : Le soumissionnaire doit indiquer comment il respecte les spécifications de rendement en consignnant cette information dans la présente colonne	Renvoi : Les soumissionnaires doivent indiquer dans cette colonne à quel endroit dans leurs documents justificatifs cette spécification de rendement est démontrée.
<b>1</b>	<b>Chromatographe en phase liquide haute performance (HPLC)</b>			
<b>1.1</b>	<b>Pompe</b>			
a	Quaternaire ou binaire			
b	Nombre de canaux : deux (2) ou quatre (4)			
c	Plage de débit minimum de 0,1 ml/min. à 5 ml/min. ou plus, réglable par l'utilisateur			
<b>1.2</b>	<b>Échantillonneur automatique</b>			
a	Doit offrir une conception à écoulement continu avec volume d'injection variable			
b	Les vitesses d'aspiration et d'éjection doivent être réglables par l'utilisateur.			
c	Le module doit pouvoir injecter une plage de volume d'échantillon de 0,1 à 100 µL, ou encore une plage plus large en incréments de 0,1 µL			
d	Les joints de rotor doivent prendre en charge la phase normale et la phase inverse			
e	L'appareil de mesure doit pouvoir être vidangé après chaque injection			
f	Doit pouvoir accepter au moins 100 flacons (flacons d'une capacité de 1 à 2 ml)			
<b>1.3</b>	<b>Compartiment à colonne thermostatée</b>			
a	La précision de la température doit être de ± 0,8°C			

b	La plage de température doit aller de 10°C au-dessous de la température ambiante à au moins 75°C.			
c	Le module doit pouvoir accepter deux colonnes d'une longueur d'au moins 25 cm			
<b>1.4</b>	<b>Ensemble de dégazage</b>			
a	Autonome ou intégré à la pompe			
b	Doit pouvoir accepter un débit minimum de 5 ml/min. de la phase mobile			
<b>1.5</b>	<b>Détecteur à réseau diodique</b>			
a	Doit posséder un minimum de six (6) canaux de signaux			
b	Doit posséder un taux d'échantillonnage minimum de 80 Hz			
c	Linéarité jusqu'à 2,0 Au ou plus à 265 nm			
d	Plage de longueur d'onde de 190 à 640 nm ou supérieure, avec une précision de $\pm 1$ nm			
e	Plage de sortie minimum de 0,001 à 2 Au ou supérieure			
<b>1.6</b>	Le système doit être conçu par modules pour permettre l'ajout ultérieur de détecteurs supplémentaires			
<b>1.7</b>	Alimentation : 90 à 240 V CA, 50/60 Hz			
<b>1.8</b>	Le chromatographe en phase liquide doit posséder un capteur de fuite qui signalera les fuites d'un module individuel			
<b>1.9</b>	Tous les dispositifs devront avoir été mis en marché depuis moins de cinq (5) ans en date du 31 mars 2018			
<b>2</b>	<b>Spectromètre de masse</b>			
<b>2.1</b>	Le spectromètre de masse est un dispositif à simple quadripôle ou tout autre dispositif comparable, notamment de type trappe ionique ou trappe orbitale			
<b>2.2</b>	Le rapport masse/charge (m/z) doit couvrir 10 à 2 500 ou plus			
<b>2.3</b>	Le spectromètre de masse peut fonctionner en mode positif et en mode négatif dans la même			

	course			
2.4	Le spectromètre de masse peut fonctionner en mode Balayage et en mode Détection d'ions déterminés (SIM)			
2.5	Le spectromètre de masse possède des sources d'ionisation à vaporisation d'électrons (ESI) et d'ionisation chimique à pression atmosphérique (APCI)			
2.6	Le rapport signal sur bruit pour l'injection de 1 pg de réserpine à m/z=609 ions (SIM et ESI, ion positif) doit être d'au moins 250 ou supérieur; pour SIM et APCI, les ions positifs doivent être d'au moins 100 ou supérieur			
2.7	La vitesse de balayage doit être d'au moins 10 000 Da/sec.			
2.8	La stabilité de masse sur 12 heures doit être inférieure à 0,1 u (Da)			
2.9	La précision de masse doit être d'une précision de 0,01 u (Da)			
2.10	La plage dynamique doit être supérieure à $5 \times 10^6$ (électronique)			
2.11	Réglage automatique : La sensibilité et la résolution doivent être optimisées pour les modes à ions positifs et à ions négatifs			
2.12	Le spectromètre de masse devra avoir été mis en marché depuis moins de cinq (5) ans en date du 31 mars 2018			
<b>3</b>	<b>Logiciel</b>			
3.1	Recueillir des données, analyser les données et présenter les résultats.			
3.2	Paramètres de réglage tels que débit de la pompe, température du compartiment à colonne, sélection de longueur d'onde UV-Visible, volume d'injection et paramètres de masse			
3.3	Traitement des spectres de masse - doit pouvoir effectuer la déconvolution du profil de masse pour permettre le calcul d'un poids moléculaire élevé (pour les molécules pouvant former des ions à charges multiples, comme les protéines et les peptides)			
3.4	Capable de générer une courbe			

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
31970-184484/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
31970-184484

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
CAL-7-40061

Id de l'acheteur - Buyer ID  
ca1140  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

	d'étalonnage à l'aide de normes pour quantifier des inconnues			
<b>4</b>	<b>Système informatique</b>			
<b>4.1</b>	Le système informatique doit exécuter le système d'exploitation Windows. Prise en charge minimale de Windows 7.			
<b>4.2</b>	Écran à cristaux liquides de 21 pouces minimum			
<b>4.3</b>	Fréquence d'horloge minimum de 3,0 Ghz pour le processeur			
<b>4.4</b>	Mémoire vive d'au moins 8 Go			
<b>4.5</b>	Disque dur d'au moins 1 To			
<b>4.6</b>	Graveur de DVD d'au moins 16x			
<b>4.7</b>	Six ports USB ou plus dont au moins deux de type USB 3.0			
<b>4.8</b>	Carte réseau			
<b>4.9</b>	Carte vidéo dotée d'au moins 512 Mo de mémoire intégrée			
<b>4.10</b>	Une imprimante laser noir et blanc			

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
31970-184484/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
31970-184484

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
CAL-7-40061

Id de l'acheteur - Buyer ID  
ca1140  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## ANNEXE « B »

### BASE DE PAIEMENT

À condition qu'il remplisse de façon satisfaisante toutes ses obligations dans le cadre du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme, comme indiqué ci-après. Les taxes applicables seront ajoutées en tant qu'éléments distincts sur les factures émises du fait du présent contrat.

Numéro de ligne	Description	Unité de distribution	Quantité (A)	Prix unitaire ferme (B) USD ou CAD	Prix calculé (C) USD ou CAD
1	CPL/SM conformément aux critères de performance obligatoires indiqués à l'Annexe « A » (prix tout inclus, y compris l'installation, la formation et la garantie)	Chacun	1	\$	\$
2	<b>Frais de livraison et de déchargement</b> , destination FOB, à : Conseil national de recherches du Canada (CNRC) Centre de recherche en nanotechnologie 11421 Saskatchewan Drive Edmonton, Alberta, T6G 2M9, Canada				\$
3	<b>Remise sur reprise</b> pour le CPL/SM Agilent 1100 à simple quadripôle actuel du CNRC âgé d'environ 15 ans.	Chacun	1	\$	\$
<b>Prix total de la soumission</b>					\$

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
31970-184484/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
31970-184484

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
CAL-7-40061

Id de l'acheteur - Buyer ID  
ca1140  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **ANNEXE « C »**

### **INFORMATION SUR LE CPL/SM USAGÉ**

**Description du CPL/SM :** CPL/SM Agilent 1100 à simple quadripôle

**État du CPL/SM :** opérationnel

**Entretien :** entretenu régulièrement

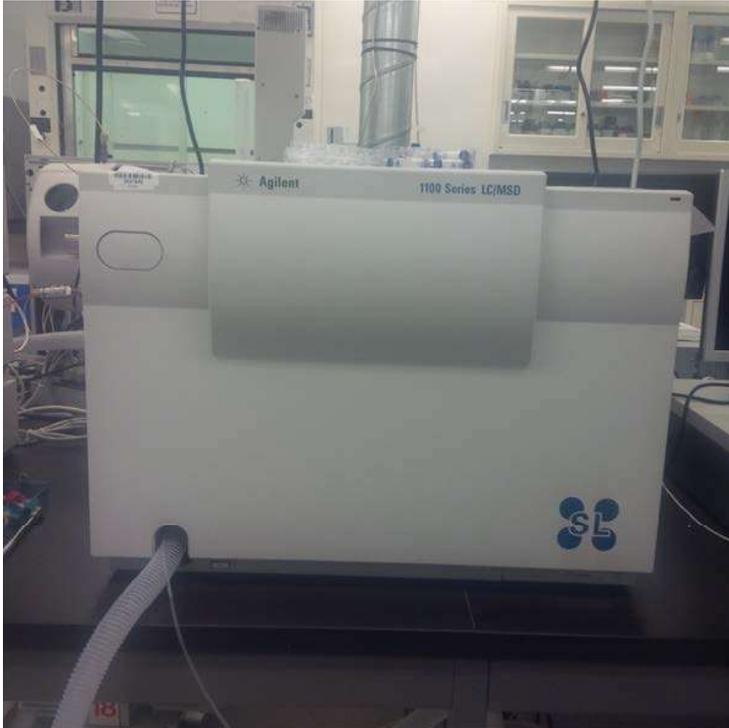
**Problèmes avec le CPL/SM :** mode APCI ne fonctionne pas.

N° de l'invitation - Solicitation No.  
31970-184484/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
31970-184484

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
CAL-7-40061

Id de l'acheteur - Buyer ID  
ca1140  
N° CCC / CCC No / N° VME - FMS

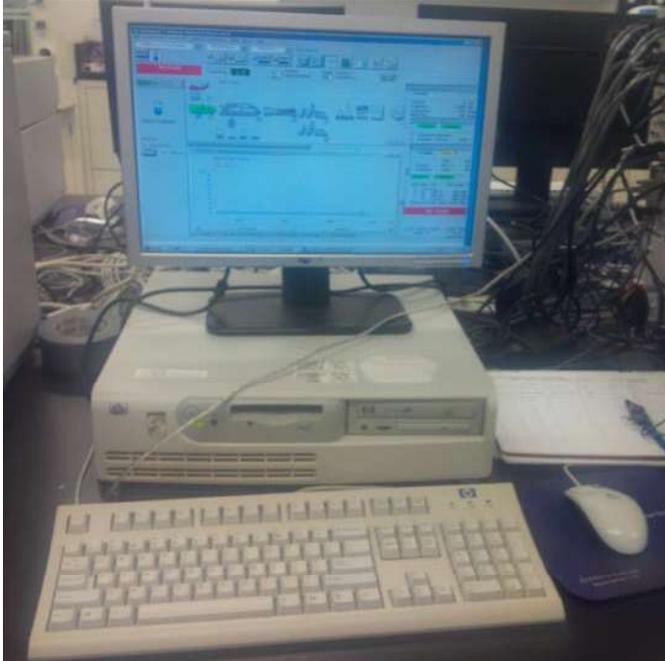
---



N° de l'invitation - Solicitation No.  
31970-184484/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
31970-184484

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
CAL-7-40061

Id de l'acheteur - Buyer ID  
ca1140  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS



N° de l'invitation - Solicitation No.  
31970-184484/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
31970-184484

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
CAL-7-40061

Id de l'acheteur - Buyer ID  
ca1140  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **ANNEXE « D » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS**

### **INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE**

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)